Image not found or type unknown

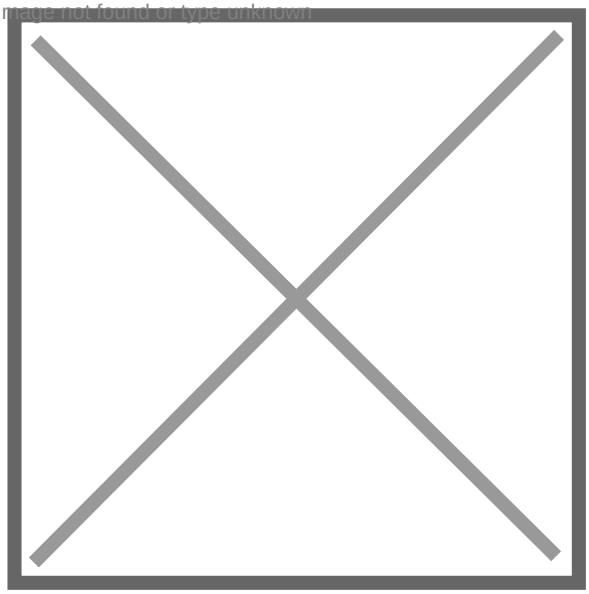

Choix de residence de l'enfant d'un couple séparé

Par **dadousf**, le **09/03/2009** à **11:53**

ma fille a 12 ans , son père et moi sommes séparés depuis dix ans, ma fille vit avec moi et son père souhaite mettre en place une garde partagée alors que notre fille ne veut pas. Est ce qu'il peut l'y obliger?

Par **Paula**, le **09/03/2009** à **13:33**

Bonjour,

Le père doit saisir le JAF pour demander une décision en ce sens.

Votre enfant ayant 12 ans, ses arguments seront pris en compte.

Vous pouvez aussi saisir le JAF (Avocat non obligatoire) si vous n'avez pas de décision de Justice pour établir officiellement le droit de garde et de visite.

Cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés